

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DU MUY (83)

Réunion et atelier du 2 février 2022 - 10h00 - 12h00
Salle polyvalente du Muy

Intervenants

- Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP)
- Agence Public pour l'Immobilier de la Justice (APIJ)
- Commission Nationale du Débat Public (CNDP)
- Agence conseil État d'Esprit Stratis

• Modalités de la rencontre

Une trentaine de personnes étaient présentes dont la Maire du Muy, les services du Département du Var, les services de Dracénie Provence Verdon agglomération, un conseiller municipal d'opposition, les agriculteurs impactés par le projet, quelques riverains du hameau du Collet Redon et des entreprises et institutions limitrophes du site (SDIS 83, Lycée du Val d'Argens, entreprise Pizzorno... etc).

La réunion s'est déroulée en trois temps ; un temps de présentation du projet suivi de questions / réponses avec la salle, puis un temps d'atelier sur les accès au futur établissement pénitentiaire et enfin un temps de restitution de l'atelier et de conclusion.

Le temps de présentation a suivi le plan suivant :

- Introduction par le cabinet Etat d'Esprit Stratis
- Présentation de la démarche de concertation par la CNDP
- Présentation du programme national « 15000 places » par la DAP
- Présentation du projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy par l'APIJ
- Échanges avec le public

A la suite de cette présentation, les participants ont pu poser leurs questions, sur la thématique des accès à l'établissement pénitentiaire.

Vers 11h, les participants se sont dirigés vers les tables d'atelier. Il y avait au total 2 tables et chacune comptait 5 à 7 participants et un animateur. Ces derniers avaient à leur disposition une carte sur laquelle figurait le site d'étude actuel pour l'implantation de l'établissement pénitentiaire et son environnement ainsi que des grilles de contribution thématiques.

1. NOTE D'AMBIANCE

Tonalité des échanges pendant la réunion plénière :

- Des échanges respectueux et constructif d'une durée de 20 minutes.
- Globalement, les participants ont respecté le cadre, en ne posant que quelques questions sur l'implantation définitive de l'établissement pénitentiaire. Ces questions émanaient des habitants et agriculteurs situés dans l'emprise, ou à proximité immédiate, du site d'étude.

Tonalité des échanges pendant l'atelier :

- Les échanges ont été constructifs et utiles.
- Les participants ont fait part de leurs souhaits et de leurs inquiétudes.

2. REUNION EN PLENIERE

• Objectifs de la réunion en plénière :

- Présenter la démarche de consultation
- Présenter le cadre dans lequel s'inscrit la construction d'un établissement pénitentiaire au Muy (programme « 15000 places » et ses objectifs)
- Présenter le projet d'implantation d'un établissement pénitentiaire au Muy
- Échanger avec les participants sur la thématique des futurs accès de l'établissement pénitentiaire

• Intervention de la CNDP :

La CNDP débute son intervention par un rappel sur le cadre de la concertation qui obéit à l'article 7 de la charte de l'environnement et sur l'indépendance de la CNDP, qui est une autorité administrative indépendante et qui n'est pas le maître d'ouvrage du projet.

Les objectifs de la concertation préalable à l'implantation de l'établissement pénitentiaire sont multiples et ils doivent permettre d'échanger de l'opportunité et des objectifs du projet, des enjeux socio-économiques, des solutions alternatives mais également des modalités de participation et d'information.

Le rôle de la garante de la CNDP est d'avoir une position neutre, impartiale et de ne pas prendre parti sur le fond du dossier. Elle s'assure que la concertation obéisse aux règles du débat public, à savoir la diffusion d'une information précise, complète et intelligible au public et que tout le monde puisse, de manière égalitaire, prendre part au débat et s'exprimer. Enfin, elle veille à ce que toutes les questions posées fassent l'objet de réponses complète et argumentée.

• Intervention d'État d'Esprit Stratis :

Il est rappelé à tous les objectifs généraux de la concertation :

- Présenter les alternatives de localisation étudiées

- Informer le public sur la nature du projet
- Recueillir les avis et observations et répondre aux interrogations du public sur toutes les thématiques liées au projet
- Enrichir la suite des études en intégrant au mieux les remarques et attentes
- Recueillir les avis sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune du Muy.

Pour atteindre ces objectifs, différents outils de communication et d'information ont été déployés, tels que l'avis de concertation réglementaire, le dossier de participation, des affiches et kakémonos, un dépliant d'information générale qui a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres. La réunion de ce jour en fait également partie.

Des temps de permanence sont également prévus dans différents lieux (2 février, 14h00 - 16h30, Mairie de Draguignan, 3 février, 10h00 - 12h30, Mairie du Muy, 3 février, 14h00 - 16h30, Mairie des Arcs) et enfin, une réunion publique se tiendra le mardi 22 février, à 18h30, dans la salle Polyvalente du Muy.

D'autres modalités de contribution sont disponibles telles que le site internet (www.concertation-penitentiaire-lemuy.fr) et des registres papier disponibles dans les mairies du Muy, des Arcs et de Draguignan, à la préfecture du Var (Toulon) et à la sous-préfecture de Draguignan.

Toutes les contributions issues de ces différents supports seront étudiées et une réponse sera systématiquement apportée.

• Intervention de l'APIJ :

L'APIJ commence son intervention en rappelant qui sont les porteurs du projet de l'établissement pénitentiaire :

- Le ministère de la Justice qui est l'autorité de tutelle de l'APIJ et qui est représenté sur cette réunion par la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP) au niveau national, mais qui possède également des interlocuteurs au niveau régional et local, qui seront les utilisateurs finaux de l'établissement pénitentiaire.
- L'Agence Public pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) à qui est confié, par le ministère de la Justice, le portage du projet au niveau immobilier, depuis sa conception jusqu'à sa livraison en coordonnant les différents acteurs et en menant des actions de concertation auprès des interlocuteurs locaux

• Intervention de la DAP :

Le projet d'établissement pénitentiaire au Muy s'intègre dans un programme plus général appelé « le programme 15 000 » qui date de 2018 et qui a pour objectif de créer 15 000 nouvelles places de détention sur l'ensemble du territoire. Ce programme se déploie en 2 phases ; une première phase de création de 7000 places entre 2018 et 2022 et une seconde phase de création de 8000 places, dans laquelle s'inscrit le projet du Muy. A ce jour, sur cette seconde phase et comme au Muy, de nombreuses études sont en cours et pour quelques sites, les opérations ont commencé.

Les objectifs de ce programme sont de :

- Gérer la surpopulation des établissements pénitentiaires, dont le taux d'occupation se

situé entre 110 et 120% de leur capacité. Surpopulation qui influe sur l'accueil, l'accompagnement et l'hébergement des détenus, sur les conditions de travail du personnel et sur l'état général des établissements.

- Revenir sur un encellulement individuel.
- Améliorer les conditions de travail du personnel.
- Travailler sur la sortie et la réinsertion avec des locaux adaptés permettant la mise en place de démarches d'accompagnement visant à lutter contre la récidive.
- Inscrire les établissements dans des logiques environnementales (gestion des déchets, implantation etc.) tout en maintenant un parc en bon état et en maîtrisant les coûts d'entretien et de maintenance.



Photo réunion plénière

- **Intervention de l'APIJ :**

La seconde intervention de l'APIJ commence par un rappel de quelques chiffres concernant l'établissement pénitentiaire du Muy qui sera doté de 650 places et générera 500 emplois. Tout cela aura nécessairement un impact sur les flux de véhicules et de piétons qui viendront travailler ou visiter la structure, d'où l'atelier de ce jour.

Par ailleurs, ce calibrage de 650 places permet d'évaluer l'emprise nécessaire pour la construction du centre pénitentiaire et elle est de 15 hectares. Le site d'étude étant de 74 hectares, ces 15 hectares devront s'y intégrer et sont nécessaires pour le fonctionnement global de l'établissement pénitentiaire.

Une quinzaine de sites dans le département du Var ont fait l'objet d'une étude. Cette étude est basée sur des critères récurrents et similaires à tous les sites étudiés sur le Var (terrain le plus plat possible, avec une forme régulière, des réseaux accessibles facilement et à proximité des

juridictions nécessaires au fonctionnement de l'établissement pénitentiaire). Cela a conduit à retenir le site du Muy, qui est le plus favorable à l'implantation d'un établissement pénitentiaire.

Une carte du site et de son environnement est présentée et elle permet de visualiser la superficie du site d'étude, la représentation de 15 hectares mais aussi l'environnement du site d'étude, composé des occupants et des riverains de la parcelle (habitants et activités industrielles et logistiques au Nord, une zone industrielle et le lycée du Val d'Argens au Nord-Ouest et des habitations au Sud). Le site d'étude est également bordé par deux axes structurants ; la RN 7 au Sud et la RD 1555 à l'Est.

Le projet du centre pénitentiaire s'inscrit dans le calendrier suivant :

- Une phase de concertation, début 2022, avec un bilan en avril 2022.
- Des études pour le recrutement des différentes entreprises tout au long de l'année 2022 et un recrutement des entreprises en 2023.
- L'enquête d'utilité publique en 2023.
- Le lancement des travaux en 2024.
- La livraison et la mise en service de l'établissement en 2027.



Photo échanges avec la salle

- **Échanges avec la salle :**

- Question : Il a été évoqué la question de l'amélioration des conditions de détention et des conditions de travail du personnel pénitentiaire mais qu'en est-il de la qualité de vie des riverains situés autour de l'établissement pénitentiaire, qui vont subir des nuisances et l'arrivée d'autres projets sur ce site ? Qu'est-il prévu pour les riverains ? Comment sont-ils pris en compte ?

Réponse de l'APIJ : La prise en compte des riverains est un sujet d'importance, il fait l'objet de cette concertation et ira au-delà avec la prise en compte de toutes les informations nécessaires à l'implantation du projet. La définition de l'implantation sera faite avec une attention particulière pour réduire toutes les nuisances liées à l'établissement pénitentiaire, pour préserver l'environnement et la qualité de vie du site et ainsi réussir son intégration in-situ.

- Question : Quand sera connu la position exacte du projet ? Sachant qu'une carte est parue, dans Var Matin, qui indique le positionnement précis du centre pénitentiaire et que cela a, semble-t-il, été fait en concertation avec le ministère de la Justice.

Réponse de l'APIJ : L'emprise exacte sera connue lors de la déclaration d'utilité publique, en 2023. C'est à ce moment que le périmètre précis des acquisitions foncières nécessaires à la construction de l'établissement pénitentiaire sera défini. Malencontreusement, un extrait de faisabilité, sans doute issu d'une réunion, a été présenté, mais il ne représente absolument pas la réalité du terrain car à ce jour, le découpage précis des parcelles et de l'installation des 15 hectares sur le site d'étude, n'ont pas été réalisés.

- Question : Comment vont-être gérés les flux sur une zone qui concentre des rotations de transports en commun, qui desservent le lycée et des arrivées de personnel et de visiteurs sur l'établissement pénitentiaire ? Comment éviter les rencontres inopportunes entre les lycées et les familles qui se rendent au centre pénitentiaire ? Qu'est-il prévu sur la question du débit internet nécessaire au fonctionnement du centre pénitentiaire afin qu'il ne pénalise pas les utilisateurs alentours ?

Réponse de l'APIJ : Concernant les réseaux, une étude aura lieu avec l'ensemble des concessionnaires (eau, électricité, internet, assainissement), comme cela se fait sur l'ensemble des projets portés par l'APIJ. Cette étude inclura également les collectivités afin de travailler en cohérence et de continuer la desserte des occupants actuels mais aussi des futurs occupants. Tout cela fait partie de la mission de l'APIJ mais se fera plus tardivement, lors de la conception des travaux.

Sur les questions d'accès, c'est justement l'objet de la réunion de ce jour. La rencontre de ce jour a pour objet de réunir les usagers du secteur, afin d'échanger et de connaître les problématiques et les constats des uns et des autres. L'intérêt étant d'avoir les remontées du terrain et ainsi envisager ensemble les aménagements routiers nécessaires à la desserte de l'établissement pénitentiaire.

Sur la question de sécurisation, l'implantation d'un établissement pénitentiaire fait l'objet de discussion et d'une réflexion avec les collectivités, la préfecture et avec les forces de sécurité pour adapter leur présence sur site. Par ailleurs, le personnel pénitentiaire est habilité, autour de l'établissement pénitentiaire, à contrôler et à interpeller les contrevenants.

- Question : S'agira-t-il d'un établissement pénitentiaire pour hommes ou pour femmes ? Seront-ils condamnés à de courtes ou à de longues peines ?

Réponse de la DAP : A ce stade, la typologie des détenus et le calibrage plus fin (hommes / femmes, mineurs / majeurs, court séjour/long séjour) ne sont pas encore définis, ils le seront

plus tardivement. Néanmoins, au regard de la capacité du site, ce sera une population majoritairement masculine.

- Question : Il n'a pas été apporté de réponse sur le choix du site et plus spécifiquement sur celui du Collet Redon.

Réponse de la DAP : Le choix des sites d'implantations se fait en amont et en croisant un certain nombre de critères. Les critères favorables à l'implantation d'un établissement pénitentiaire sont notamment la proximité des infrastructures nécessaires à son fonctionnement. Les critères défavorables sont par exemple, la présence de ligne à haute tension ou des interférences liées à l'aviation. Tous ces critères permettent de répondre favorablement ou défavorablement à l'implantation d'un établissement pénitentiaire et ne se retrouvent pas facilement sur l'ensemble du territoire. Une fois tous les critères favorables réunis, une réflexion est conduite sur la manière d'intégrer au mieux l'établissement pénitentiaire dans son environnement

- Question : quel est le degré de nuisance sonore et visuel lié au centre pénitentiaire, sachant que la route du Muy est l'entrée de la Provence pour les touristes et que le Var est une zone touristique ?

Réponse de la DAP : Sur les degrés de nuisance, la construction d'un établissement pénitentiaire répond à une approche structurelle notamment avec l'augmentation de la surface nécessaire à la construction d'un établissement pénitentiaire afin d'éloigner les bâtiments d'hébergement des murs d'enceinte. Cela évite les parloirs sauvages, mais permet également d'augmenter la distance entre les bâtiments d'hébergement et les riverains.

Par ailleurs, un certain nombre de dispositif de surveillance et de suivi sont mis en place afin de garantir une situation « normale » aux abords des établissements pénitentiaires.

- Question : le centre pénitentiaire sera-t-il équipé de brouilleurs d'ondes ? Cela risque-t-il d'interférer avec les ondes radios sécurisés, nécessaires au SDIS 83, implanté à proximité ? De la même manière, le SDIS 83 a parfois besoin de faire atterrir un hélicoptère, cela ne pose-t-il pas problème à proximité d'un centre pénitentiaire ?

Réponse de l'APIJ : Un contact sera pris ultérieurement avec le SDIS dans une phase plus tardive. Les brouilleurs sont actifs à l'intérieur des bâtiments de l'établissement pénitentiaire. Cela ne concerne pas les ondes hertziennes mais les ondes nécessaires à l'utilisation des portables. Sur la présence d'un hélicoptère, il y a une interdiction de survol de l'établissement pénitentiaire mais pas d'interdiction autour.

Réponse de la DAP : Le brouillage concerne bien l'intérieur des bâtiments et une réflexion commune est menée avec les services à proximité sur les fréquences des uns et des autres.

- Question : le site d'étude représente 7 hectares, 15 hectares sont nécessaires à la construction du centre pénitentiaire. Que va-t-il advenir des hectares restants ?

Réponse de l'APIJ : Les hectares restants ont vocation à être aménagés dans le futur mais dans une temporalité différente de celle de l'établissement pénitentiaire.

3. ATELIER THEMATIQUE

L'atelier a réuni 2 tables de 5 à 7 personnes. Chaque table était composée d'une pluralité d'acteurs : riverains, techniciens, représentant du lycée Val d'Argens, représentant du SDIS 83 etc.

L'objectif était le suivant : recueillir l'expertise de terrain des acteurs locaux, pour éclairer le maître d'ouvrage dans la conception et réalisation du projet.

Les travaux de groupe se sont organisés sur le thème des accès autour du site pénitentiaire et des trafics et activités liés à ces derniers. Ce thème a été décomposé en 4 sous-thématiques : les accès routiers, les accès piétons/ vélos, les accès aux infrastructures environnantes, les transports en commun.

Les participants ont mobilisé leur réflexion sur des grilles de contribution et sur des supports cartographiques (*annexe n°1*).

Les échanges étaient ouverts et constructifs. Chaque personne a pu s'exprimer et participer au projet par son expertise d'usage. Les travaux de groupe ont été suivis par une restitution devant l'ensemble des participants.



Photo travail en atelier

- **Thème n°1 : Les accès routiers**

Constats :

- À l'échelle de l'agglomération, les transports en véhicules individuels sont d'environ 90 %.
- La sortie d'autoroute de l'A8 en direction de la RD 1555 entraîne des flux touristiques en direction du Haut-Verdon et de la Dracénie.
- L'ensemble des flux liés à la zone des Ferrières passent par le rond-point de la RD 1555 puis par l'avenue de l'Europe, ou par le boulevard des Ferrières. Ces voies d'accès sont

déjà saturées.

- La zone d'activité des Ferrières, y compris le lycée, ne possède qu'un accès unique.
- Les poids lourds sont nombreux dans la zone d'activités des Ferrières et circulent à proximité du lycée. Cette mixité des usages et des activités représente un danger sur l'ensemble de la zone d'activité.
- La mixité des usages et des activités au niveau des Ferrières entraîne un trafic dense sur la RN 7 et un carrefour souvent saturé sur la RD 1555.
- En 2018, suite à une étude du trafic automobile sur la RD 1555 :
 - Sur l'ensemble de l'année environ 22 000 véhicules circulent en moyenne par jour.
 - Sur juillet et août environ 25 400 véhicules circulent en moyenne par jour.
- En 2018, suite à une étude du trafic automobile sur la RN 7 :
 - Sur l'ensemble de l'année environ 18 800 véhicules circulent en moyenne par jour.
 - Sur juillet et août 21 000 véhicules circulent en moyenne par jour.

Propositions :

- Prendre en compte dans la création des accès le développement de la zone : zone des Ferrières, future zone de développement économique, future gare TGV etc.
- Étudier le croisement des flux et les conflits d'usage de ces derniers entre le personnel pénitentiaire, les transports de logistique, les transports scolaires et ceux liés aux entreprises.
- Inclure dans la réflexion sur les accès, le lycée et les trafics liés à celui-ci.
- Inclure dans la réflexion sur les accès, les différents gabarits de véhicules qui circulent dans la zone des Ferrières.
- Créer un accès routier spécifique à l'établissement pénitentiaire pour fluidifier les trafics routiers. Créer cet accès routier en amont de l'établissement pénitentiaire.
- Éviter d'utiliser les accès situés au nord de la parcelle de 74 ha. Ces derniers sont souvent saturés.
- Créer 2 accès à la parcelle de 74 ha : 1 au sud sur la RN 7 / 1 au nord sur la RD 1555. Organiser ces derniers dans l'optique qu'ils puissent également profiter aux riverains
- Créer un accès routier spécifique au centre de tri, au niveau du sens giratoire sur la RD 1555, pour fluidifier les trafics routiers.
- Optimiser le rond-point sur la RD 1555.

• **Thème n°2 : Les accès piétons / vélos**

Constats :

- Chaque jour le lycée génère la venue de 1500 élèves et de 200 agents. 80 % des élèves sont transportés. Il faut ajouter à cette population les nombreuses formations proposées par le lycée, qui génère de nombreux déplacements personnels.
- La zone génère peu de trafic piéton, excepté ceux venant du centre-ville vers la zone des Ferrières.
- L'ensemble de la ville du Muy possède peu d'aménagements pour le vélo.

- Les riverains souhaitent développer des accès piétons et vélos au Muy.
- Un schéma vélo, piloté par l'agglomération, est en cours de réflexion en lien avec les communes.

Propositions :

- Intégrer la commune du Muy et la parcelle de 74 ha à la ligne vélo.

• **Thème n°3 : Les accès aux infrastructures environnantes**

Constats :

- Une caserne de pompier existe à proximité de la parcelle de 74 ha. Cette caserne comprend des véhicules de secours qui interviendront au Muy.
- Le camping des cigales : proche de l'échangeur de l'A8, il accueille jusqu'à 3 000 personnes.



Photo travail en atelier

• **Thème n°4 : Les transports en commun**

Constats :

- Le lycée du Val d'Argens génère un nombre important de cars : 30 cars aux horaires suivantes : 8h00 - 9h00 et 16h00 - 17h00.
- L'ensemble des lignes de bus sont gérées par l'agglomération.
- Les lignes de bus de l'agglomération desservent la zone avec des lignes régulières. Les bus

s'arrêtent au niveau du rond-point sur la RD 1555.

- La ligne 13 génère 2 à 3 rotations par jour. Elle dessert actuellement la gare des Arcs - Draguignan : quid de cette desserte avec la future gare TGV ?
- La ligne 10 génère 1 rotation par heure.

Propositions :

- Connecter par les transports en commun la gare des Arcs - Draguignan à l'établissement pénitentiaire.
- Prendre en compte dans les connexions futures des transports en commun, la future gare TGV.
- Créer un accès direct en transport en commun entre la gare des Arcs - Draguignan et l'établissement pénitentiaire.

• **Thème n°5 : Divers**

Constats :

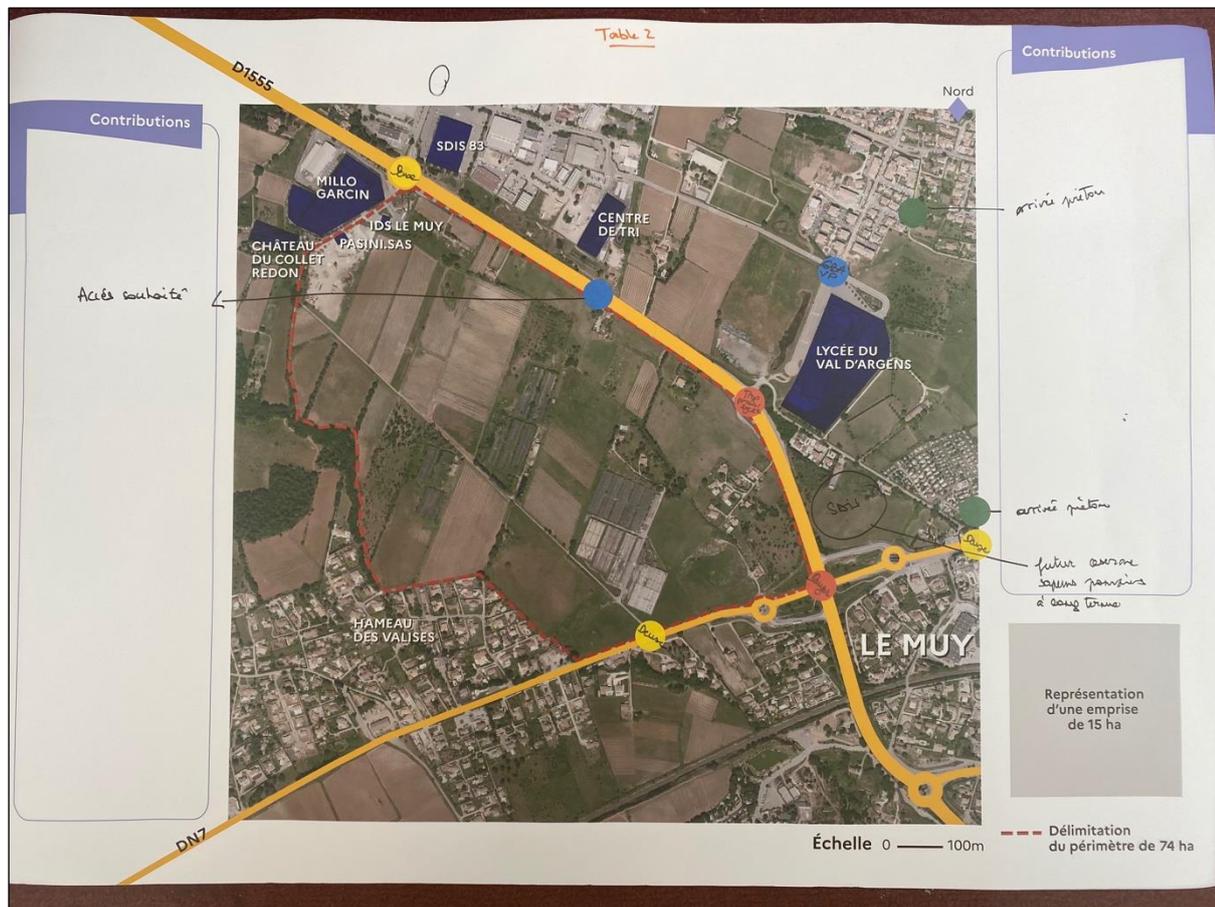
- L'établissement pénitentiaire se situe à proximité du lycée du Val d'Argens et donc à proximité d'adolescents.
- Les rues Ledru Rollin et Aragon Trastour n'ont pas eu le dépliant d'information du dispositif de communication de l'APIJ.

Propositions :

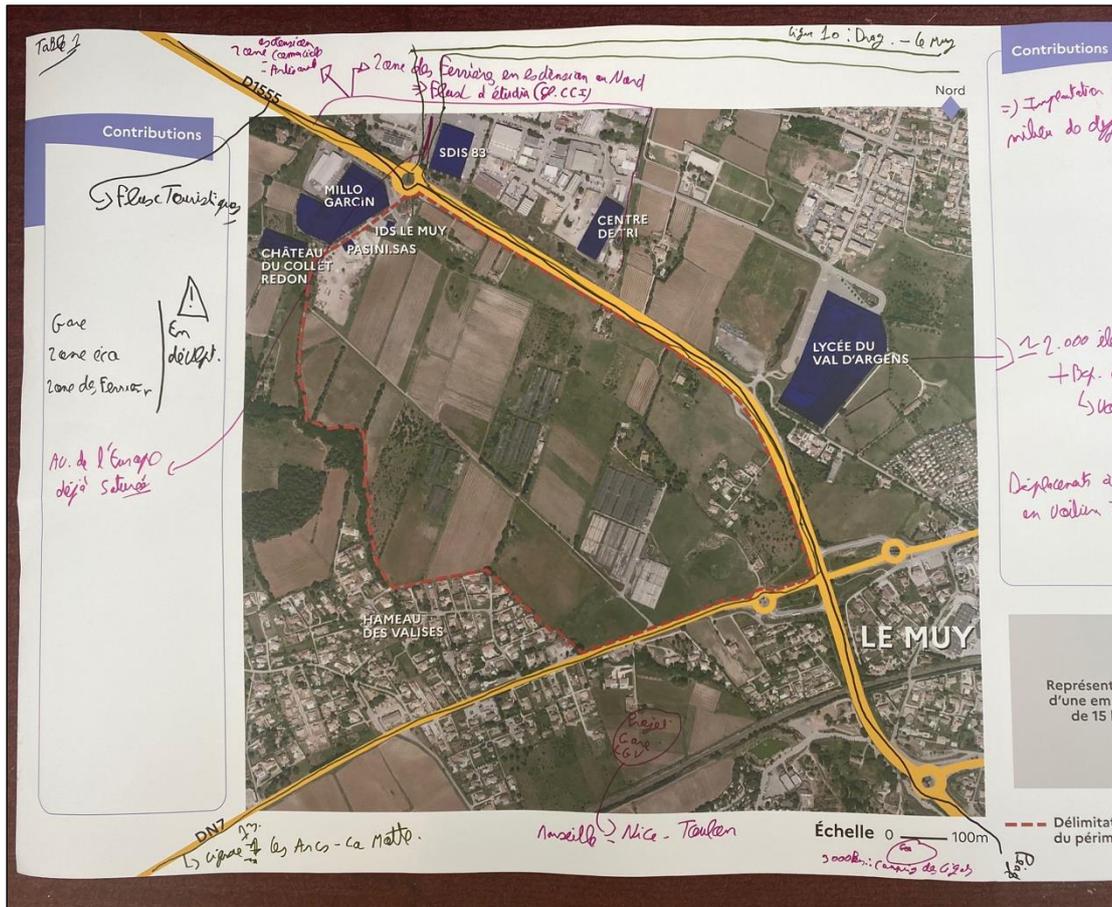
- Veiller aux fréquentations inopportunes que peuvent engendrer la proximité d'un établissement pénitentiaire avec le lycée du Val d'Argens.
- Décaler l'emprise future du site pénitentiaire vers le centre de la parcelle, afin de prendre en compte la RD 1555 et les pavillons.
- Prévoir d'autres actions de concertation, au moment de l'implantation exacte de l'établissement pénitentiaire.

4. ANNEXES

Les supports cartographiques utilisés lors des ateliers :



Cartographie atelier table 1



Cartographie atelier table 2

Table 2

Contributions

Contributions



Nord

arrivée piéton

arrivée piéton

future course
sans papiers
à long terme

Accès subite?

Représentation
d'une emprise
de 15 ha

--- Délimitation
du périmètre de 74 ha

Échelle 0 — 100m

Table 1

ligne 10 : Drag. - Le Muy

Contributions

=> Implantation au milieu de champs

~ 2.000 élèves + Bxp. de formation
↳ Vieilles ind.

Déplacement à 90% en Vieilles ind.

Représentation d'une emprise de 15 ha

--- Délimitation du périmètre de 74 ha

Plan

Contributions

Flusc Touristique

Gare
Zone era
Zone de Fermier

Em dévpt.

Au. de l'Europe déjà saturée



DN7
↳ ligne des Arcs - La Motte.

Nice - Toulon

Échelle 0 100m

3000m: (campus de G. 20)

Projet
Gare
CGV